



Réunion de la Commission Jeunes du 23 février 2019

Présents : Pascal AUBRY, Bastien BOURGOIS, Laetitia CATHERINOT, Lionel CHENEAU, Cyrille COMBAUDON, Nadia CORBEL, Bruno COURJAL, Daniel COZIC, Hélène DAUNAY, Hervé DELESTRE, Hervé DODARD, Stéphane FAMEL, Olivier GRALL, Isabelle HAMELIN, Fabrice LANGER, Loïc LE GAL, Simon LE MAREC, Philippe LEFEBVRE, Valérie LORHO, Sarah LOUDIER, Alain LUCO, Max NOTTER, Jérôme PRIGENT, Anne RUHLMANN, Dominique RUHLMANN, Henri TRELOHAN, Pascal TROADEC, Nathalie VASSELIN

Ordre du jour

1. Direction des jeunes	2
2. Retour sur les pôles Elite et Avenir	2
Pôle Elite	2
Pôle Avenir	2
3. Accompagnement au championnat de France jeunes	3
4. Organisation du Bretagne jeunes	3
Premiers retours sur l'édition 2019	3
Préparation de l'édition 2020	3
Qualification des jeunes pour le championnat régional.....	4
5. Points divers	4
Action à destination des joueurs des pôles Elite/Avenir.....	4

La réunion a lieu au lycée Pommerit de Pommerit-Jaudy (22).

La séance est ouverte à 8h30.

1. Direction des jeunes

Pascal AUBRY indique qu'il a repris la Direction des jeunes de la Ligue après un intérim de près d'un an après avoir abandonné la Direction des jeunes du CDJE35.

2. Retour sur les pôles Elite et Avenir

Pascal AUBRY indique que la mise en place des Pôles 2019 est l'occasion pour la Ligue de retravailler avec les entraîneurs Bretons et de restaurer un lien de confiance disparu ces dernières années, et remercie Simon LE MAREC, Max NOTTER et Raphaël LEMASLE pour leur investissement auprès des jeunes.



Pôle Elite

Les 5 joueurs (joueuses en l'occurrence) du Pôle Elite recevront chacune une bourse de 300€ (pour des cours auprès d'un entraîneur ou de l'accompagnement technique en compétition).

Les joueurs du Pôle Elite peuvent également assister aux cours du Pôle Avenir.

Des problèmes de communication vers certaines joueuses du Pôle Elite sont remontés, Pascal AUBRY indique qu'il le regrette et va agir en conséquence.

Pôle Avenir

Simon LE MAREC et Max NOTTER font un retour des actions menées (avec Raphaël LEMASLE) vers les joueurs du Pôle Avenir à l'ensemble de la Commission Jeunes (après un premier retour au Directeur des jeunes le 14 janvier 2019).

Max NOTTER et Raphaël LEMASLE sont chacun chargés d'un groupe de 5 joueurs, Pou à Pup. Tous les jeunes sont investis dans les cours, en présentiel ou à distance.

Simon LE MAREC est chargé d'un groupe de 11 joueurs, de Pup à Cad. Le groupe est assez hétérogène (en niveau – 1350-1900 – et en âge) et scindé en deux cours (les jeunes peuvent assister aux deux cours). L'investissement des joueurs est variable, de très investis à pas investis (et sans respect des engagements pris) en passant par investis *a minima*. Les différences d'investissement des joueurs n'étant pas préjudiciables à l'ambiance des cours, aucune sanction n'a été prise envers les joueurs qui n'ont pas respecté leurs engagements comme cela avait été initialement prévu.

Question : est-ce que la mise en place de cours individuels pour les joueurs du Pôle Avenir ne serait pas possible et plus efficace ?

Réponse : très probablement, mais cela est une question de moyens (rappel de la perte de 3000€ de financement CNDS).

Question : est-ce que le Pôle Avenir ne devrait pas être réservé aux plus jeunes joueurs, pour un investissement à long terme ?

Réponse : le Pôle est déjà aujourd'hui composé de 40% de poussins, mais plus de risques vers les plus jeunes joueurs sont sans doute nécessaires.

Question : est-ce que les Comités Départementaux ne pourraient pas être sollicités pour participer financièrement à la formation de leurs meilleurs jeunes ?

Réponse : la question sera posée aux responsables des Comités Départementaux.

Question : est-ce que la participation des entraîneurs au Pôle Avenir avait été conditionnée à l'encadrement des jeunes au championnat de France ?

Réponse : non, car il avait été jugé que cette condition serait une demande trop exigeante et ne permettrait pas le recrutement nécessaire à la formation. Dans les faits, les trois entraîneurs du Pôle Avenir feront partie de l'équipe technique de la Ligue à Hyères.

3. Accompagnement au championnat de France jeunes

Laetitia CATHERINOT a été chargée de la mise en œuvre de l'accompagnement de la Ligue à Hyères en avril.

La grille indemnitaire des encadrants technique au France jeunes qui datait de 2015 et avait été reconduite en 2017 a été ré-évaluée à la demande de Laetitia CATHERINOT pour être alignée sur les tarifs pratiqués par les clubs auprès des entraîneurs professionnels.



Suite à l'appel lancé sur le site web de la Ligue, 6 propositions ont été reçues et c'est Bastien BOURGOIS qui a été choisi pour l'encadrement techniques à Hyères avec Simon LE MAREC, Max NOTTER et Raphaël LEMASLE. Une action est en cours pour contractualiser l'accompagnement des jeunes dans le cadre du championnat de France jeunes.

Question : est-ce que l'encadrement technique concerne seulement les joueurs des pôles Elite/Avenir ?

Réponse : non, il concerne tous les joueurs qualifiés qui en feront la demande (un questionnaire sera envoyé aux qualifiés).

Question : est-ce que les joueurs qui participeront à l'open pourront bénéficier de l'encadrement technique ?

Réponse : non, cela n'est pas prévu. Ce sera peut-être possible selon le nombre de joueurs qui demanderont à bénéficier de l'encadrement de la Ligue, mais il est bien trop tôt pour le dire et la réponse est donc négative *a priori*.

Question : est-ce que quelque chose particulier est prévu pour l'accompagnement à Hyères des joueurs du Pôle Elite ?

Réponse : il sera demandé aux entraîneurs de la Ligue une attention particulière pour ces joueurs, s'ils demandent à bénéficier de l'aide de la Ligue.

Question : est-ce que les joueurs du Pôle Elite, en tant que meilleurs espoirs de podiums, ne pourraient pas bénéficier d'une aide supplémentaire ?

Réponse : le budget de la Ligue ne le permet pas.

4. Organisation du Bretagne jeunes

Premiers retours sur l'édition 2019

Pascal AUBRY indique qu'il reçoit de très nombreux retour positifs de l'organisation à Pommerit-Jaudy et souligne la qualité exceptionnelle de l'accueil de l'équipe du lycée et le lien de confiance avec la Direction de l'établissement qui permet de proposer de très bonnes conditions de jeu aux joueurs et un très bon accueil aux parents.



Préparation de l'édition 2020

Selon la rotation désormais pratiquée entre les départements, l'édition 2020 devrait avoir lieu dans le Finistère, mais Philippe LEFEBVRE alerte sur la difficulté à trouver un organisateur dans ce département où les jeunes sont de moins en moins nombreux.

Qualification des jeunes pour le championnat régional

Plusieurs remarques sont discutées sur la manière de qualifier les jeunes pour le championnat de Bretagne, notamment :

- Limitation de la qualification aux joueurs (en l'occurrence cela concerne les joueuses) qui ont marqué un nombre minimal de points au championnat départemental ;
- Limitation des qualifications via les opens de la même manière ;
- Instauration d'un nombre minimal de joueurs qualifiés par catégorie et par département plus important ;
- Possibilité d'accélérer les tournois pour limiter les rencontres parfois trop déséquilibrées dans les tournois mixtes (à cause de modes de qualification différents chez les garçons et les filles au niveau départemental).

Pascal AUBRY rappelle la nécessité de bien peser les modifications des règles de qualification, indique que toutes les remarques ont été prises en compte et que la Direction Technique fera des propositions qui seront soumises à la Commission jeunes.

5. Points divers

Action à destination des joueurs des pôles Elite/Avenir

La Ligue organisera un accompagnement technique en compétition lors de la 50^e édition de l'open Claude Leroyer qui aura lieu à Pâques (du 6 au 9 avril) juste avant le championnat de France jeunes.

Simon LE MAREC assurera le suivi de 13 joueurs sur place par pendant l'open Fide (7 rondes) le capitaneat d'une équipe de 10 d'entre eux qui participeront à une rencontre internationale par équipe.

La Ligue prendra en charge l'hébergement et la restauration des 13 joueurs ainsi que deux parents accompagnateurs.

La séance est levée à 10h.